

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Délibération n°058-2022 : Convention servitude Enedis - projet ARCADES
PROMOTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention de servitudes avec ENEDIS afin de permettre l'alimentation électrique du projet ARCADES PROMOTION situé Grande Rue.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE les termes de la convention de passage de 4 canalisations souterraines sur une longueur totale de 40 mètres et le versement d'une indemnité unique de 80€.
- PRECISE que la tranchée en traversée de la Grande Rue sera rebouchée en enrobé à chaud suivant la structure existante de la voirie et un passage piéton en résine gravillonnée sera réalisé sur toute la largeur de la chaussée afin de « dissimuler » cette tranchée
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

- AFFICHAGE LE : 30/6/22
- MIS EN LIGNE : 30/6/22
- TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-58-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022